

Résolution de l'Union des fédéralistes européens concernant l'initiative Genscher-Colombo (Bruxelles, 20 janvier 1983)

Légende: Les 19 et 20 février 1983, le comité fédéral de l'Union des fédéralistes européens (UEF), traditionnel soutien du Parlement européen, adopte à Bruxelles une résolution très critique sur l'initiative diplomatique Genscher-Colombo.

Source: Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Emanuele Gazzo, EG. EG 139.

Copyright: (c) Archives Historiques de l'Union européenne-Florence

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/resolution_de_l_union_des_federalistes_europeens_concernant_l_initiative_genscher_colombo_bruelles_20_janvier_1983-fr-9b30b2c5-be1c-41a1-b337-9595a5712a9f.html

Date de dernière mise à jour: 24/10/2012

Résolution concernant l'initiative Genschler-Colombo

Le Comité Fédéral de l'U.E.F.

RAPPELLE que l'initiative des Ministres allemands et italiens des Affaires Etrangères visait "une relance de l'idéal européen" et à "renforcer la volonté politique de l'Europe"⁽¹⁾ dans le but "d'accélérer la création de l'Union Européenne".

REAFFIRME qu'il appuie ces objectifs et qu'il comprend la stratégie défendue par ses auteurs, qui consiste à limiter le projet d'"Acte Européen aux seuls points susceptibles d'être acceptés unanimement par tous les Etats membres".

REMARQUE toutefois que ce projet a été confié à un groupe de travail composé de fonctionnaires et d'"experts" nationaux, sans aucune responsabilité politique ou démocratique ; que, sur de nombreux aspects, ce groupe n'est arrivé à aucun accord ; que sur d'autres aspects, le contenu des propositions initiales a été fort édulcoré, au point de ne plus être qu'une simple codification des pratiques existantes (et parfois un retour en arrière par rapport au texte des Traités, notamment pour ce qui concerne les procédures de vote du Conseil)

JUGE que ces propositions sont une insulte à l'électeur européen. Elles ne contiennent, en effet, aucun accord sur un agrandissement du rôle du Parlement Européen, qui est pourtant le seul organe élu démocratiquement de la Communauté. De surcroît, aucun accord n'a été atteint sur une politique étrangère commune, ni sur une coopération active en matière de sécurité.

ATTIRE L'ATTENTION sur le fait que les initiatives en vue de réformer la Communauté et de l'orienter vers l'Union Européenne n'ont que très peu de chance d'aboutir, si elles sont soumises à des négociations entre fonctionnaires nationaux.

CONSIDERE que ce projet, vidé de tout le contenu significatif des propositions initiales, ne saurait être considéré comme un progrès vers l'Union Européenne, à moins que le Conseil n'y apporte des changements substantiels.

SOULIGNE que la seule initiative actuelle en mesure de relancer l'Union Européenne apparaît de plus en plus être celle que le Parlement Européen a prise pour la réforme des Traités.

AFFIRME sa volonté de soutenir les propositions du Parlement qui, même si elles ne sont pas véritablement fédéralistes, pourront donner à la Communauté une réelle capacité de décision et d'action.

(1) Débat du Parlement Européen avec MM. GENSCHER et COLOMBO le 19/11/1981 (O.J. ANNEX 1 – 277)